



LES RENCONTRES TERRITORIALES DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La pluridisciplinarité en santé et sécurité au travail :
quel.le.s acteur.rice.s, quelles stratégies ?

28-29 septembre 2017 - Marseille



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

CONFERENCE

La pluridisciplinarité, une nécessité pour la prévention

Marie-Benoîte SANGLERAT

Chargée de mission Agence nationale pour
l'amélioration des conditions de travail (Anact)

Département élaboration des solutions de
transfert



1

La pluridisciplinarité



Définition

Le Dictionnaire Larousse

- Caractère de ce qui est pluridisciplinaire, qui concerne plusieurs disciplines

Mon ami wikipedia

- Faire coexister le travail de plusieurs disciplines à un même objet ou sujet d'étude
- Son objectif est d'utiliser la complémentarité intrinsèque des disciplines pour la résolution d'un problème

Une envie d'explicitier par des mots complémentaires ...

- Interdisciplinarité (*interactions et enrichissement mutuel entre spécialistes*)
- Transdisciplinarité (*dépasser sa discipline en visant la fusion des savoirs et méthodes*)

Ce que je retiendrais davantage serait

- Co disciplinarité (*co construction de sens à propos d'un même objet d'étude*)...

source Claudine Blanchard-Laville revue Française de Pédagogie

Genèse de la pluridisciplinarité dans la prévention

La Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, prévoit l'**obligation** de pluridisciplinarité pour les **entreprises et les services de santé au travail**

- *« afin d'assurer la mise en œuvre des compétences médicales, technique et organisationnelles nécessaires à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail »*

Circulaire N° 6 DRT du 18 avril 2002 en application de l'article L230-2 (aujourd'hui L. 4121-1 à 3 et R. 4121-1 et 2 du Code du travail). L'**intérêt** d'une **approche pluridisciplinaire** dans la mesure où ces actions de prévention doivent être planifiées

- *« en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants »*

Le Décret du 24 juin 2003 détermine les **conditions** de l'appel aux **compétences des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)** et l'obligation de pluridisciplinarité pour les services de santé au travail.

Le Décret du 28 juillet 2004 relatif à la réforme de la médecine du travail et modifiant le Code du Travail officialise le terme de « **santé au travail** ».

La santé au travail

- Pour l'OMS : « Etat de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »
- « Je me porte bien dans la mesure où je suis capable de porter la responsabilité de mes actes (autonomie), de porter des choses de l'existence (créer, fabriquer), et de créer entre les choses des rapports qui n'existeraient pas sans moi »
- « La santé est la capacité pour chaque personne d'être à l'origine des choses, d'influencer son propre environnement et sa propre vie »

(déf. G. Canguilhem, médecin et philosophe – repris et développé par Y. Clot, Psychologue du travail)

2

Les RPS un révélateur de la dynamique pluridisciplinaire... Un atout pour la prévention



Une prise de conscience

- **Le champ de la santé au travail élargit celui de la prévention.**
- **La prévention n'est pas que l'affaire de spécialistes de la sécurité ou de la santé, de nouveaux acteurs entrent en piste.**

En effet nous savons que les RPS sont à l'intersection des dimensions individuelle, collective et organisationnelle de l'activité professionnelle.

« La nature et l'origine de ces risques placent donc l'organisation du travail et le dialogue social au cœur des mesures de prévention ».

Ministère du Travail, Conférence sociale tripartite sur les conditions de travail, oct. 2007

➤ **Le Responsable des Ressources Humaines**

- **Il apporte à la fois une connaissance sur les caractéristiques des populations, les compétences métiers, l'organisation du travail et la stratégie de l'entreprise**
- **Il est souvent celui qui préside le CHSCT par délégation**

Le CHSCT un acteur de la pluridisciplinarité

Accord cadre relatif à la la prévention des RPS dans la fonction publique 22 octobre 2013

- **L'employeur pilote** et coordonne la démarche de prévention des risques **en relation avec le CHSCT**
- Une approche qui prenne en compte **le travail réel**
- Les agents **associés** à la démarche de prévention sur leur lieu de travail au travers de leurs représentants dans les CHSCT
- **Le CHSCT instance légitime d'échanges, de débat** c'est un lieu de dialogue et de concertation sur les questions de santé de sécurité et de conditions de travail en collaboration avec les CT, d'élaboration de propositions d'amélioration
- La **prévention primaire** doit être développée au niveau de l'unité de travail et de façon collective

Le CHSCT devient un acteur légitime de la prévention

Pluridisciplinarité du CHSCT un enjeu pour préserver l'articulation des conditions du travail et de travail comme celui de la prévention pour demain (CSE)

3

La posture de l'Anact



Une prévention sans pluridisciplinarité

(exemple : rayon charcuterie d'un supermarché)

- Le **médecin du travail** informe la nécessité d'adapter le poste de travail du personnel de ce rayon → déclaration de MP de l'épaule de 2 salariées
- Le **préventeur** identifie que c'est la rôtissoire des poulets et des jambons qui en est la cause principale surtout en phase de nettoyage
- Un **ingénieur** est mandaté pour proposer des modèles de rôtissoire auto nettoyante
- Le **service achat** choisi le modèle au meilleur rapport qualité /coût parmi les propositions
- La **direction** en profite pour changer la banque réfrigérée des produits

Un jour les salariés voient arriver la nouvelle machine et la nouvelle banque réfrigérée...

Quelques temps après :

- L'auto nettoyage de la machine n'est pas suffisant il est complété par un nettoyage manuel
- Les opératrices ne peuvent plus faire cuire en même temps poulets et jambons comme avant
 - Double manipulation des broches
 - Les clients mécontents car le jambon rôti n'est plus prêt pour la fin de matinée
 - La nouvelle banque n'est plus adaptée à la balance de pesée des aliments
 - La nouvelle banque est plus profonde et les opératrices ont du mal à atteindre les produits placés en exposition devant la vitrine.

La pluridisciplinarité ...

... Une façon d'aborder la santé au travail et la prévention

- **Comprendre et agir sur les conditions réelles d'expositions aux dangers ou facteurs de risques des salariés (*T&C et 2008*)**
- **Faire parler le travail à partir de situations de travail qui posent ou révèlent un problème**
 - Kit DU RPS **2011**. Démarche participative pour :
Identifier; analyser les situations de travail; repérer leurs facteurs de risques ou de danger et agir dessus (plan d'action)
 - Élaboration d'un jeu pédagogique intégrer « Les RPS dans le Document Unique »
mai **2017**
- **Expérimenter; outiller les entreprises et leurs acteurs mais aussi capitaliser et diffuser (ouvrages – documentations - communications ,...)**
- **Garder une posture de neutralité pour transférer notre savoir et faciliter l'autonomie des entreprises**
- **Amener l'amélioration des conditions de travail aussi comme un enjeu.**

Deux écueils potentiels

- **Croire que l'on connaît bien le travail des autres**
(Exemple de l'élu qui pense être le porte-parole du travail des autres parce qu'il le voit faire ou qu'on lui en a parlé).
- **Se laisser aveugler par une facette de son travail sans voir la globalité**
Exemple dans une scierie, un contremaître « Quand je les regarde je trouve qu'ils font leur boulot »
« Quand je viens analyser un accident du travail je trouve qu'ils ont pris des risques insensés »
« Quand je prends la casquette préventeur je vois les choses autrement et pourtant je suis bien la même personne ».

4

Sans enfoncer des portes ouvertes sur la pluridisciplinarité



Des évidences ?

- Le mieux pour une discipline n'est pas le mieux pour le projet (réf. Exemple charcuterie)
- L'enjeu commun peut se perdre derrière des enjeux secondaires :
- Le but n'est pas seulement de se parler, le but est de réfléchir ensemble sur le problème de travail qui est posé
- Chacun dans sa discipline a des solutions et chercherait à l'appliquer sans regarder le problème dans son ensemble (contexte, activité, acteurs et résultats attendus). Toutefois chacun pour évoluer a besoin de se renforcer entre pairs dans sa propre discipline
- L'opérateur est un expert de son métier : l'expertise peut venir des différents métiers qui se croisent autour d'un même objet à partir de situations de travail qui posent ou révèlent un problème

Il faut un pilote qui garde le cap sur l'enjeu commun ou la problématique posée.

Ce que le séminaire va nous permettre ...

- Repérer les acteurs pour articuler les différentes disciplines?
- Les retours d'expériences montrent que la pluridisciplinarité est interne et avant tout c'est une co construction
- Que la pluridisciplinarité peut faire de la santé et la sécurité au travail un projet durable
- Et personnellement je pense qu'elle est un atout indéniable pour :
 - faire face aux risques émergents
 - assurer une capacité de ressources dans l'humain

Et qu'une action collective est plus forte qu'une collection d'individus.